

**Votre Publicité à Mini-prix**

À partir de :

39 \$ (N & B)  
et ...  
49 \$ (Couleur)  
Pour 1/8 de page

Pour plus d'infos:

Tél. : 514-576-9067  
Courriel : contact@elfouladi.com

(\* Pages internes avec 12 parutions minimum)

**BESOIN D'UNE  
HYPOTHÈQUE ?**

CONTACTEZ-NOUS

**BADRE IZOUGGAGHEN**

Courtier Immobilier Hypothécaire Agréé

Cell.: 514 991-7738

Courriel : badre@mtgcentr.com

514-990-0391

10345 Papineau suite 220,

Montréal, QC, H2B 2A3



Une Façon intelligente d'obtenir une hypothèque

**VISION  
HYPOTHÈQUE**

**Votre publicité sur cette colonne**

Pour une grande visibilité à un tout petit prix.

Appeler au :  
**514-576-9067**

9,99 \$

Abderrahman El Fouladi

**De Boujniba à Montréal**  
Parcours du combattant d'un va-nu-pieds

Info : 514-576 9067 contact@elfouladi.com

# MAGHREB CANADA EXPRESS

16<sup>ème</sup> année, Vol. XVII, N° 4 www.maghreb-canada.ca Tél. : 514-576-9067 contact@elfouladi.com



ÉDITION DU MOTS D'AVRIL 2019

**Québec : Projet de loi 21 sur la laïcité**



## LA CHICANE MAINTENANT

(Pages 3, 5, 6 et 7)

**À LIRE ÉGALEMENT dans ce numéro :**

**D'UN CONTINENT À L'AUTRE**

Vivre-ensemble : La chicane Maintenant (Page 3)

**UN MOIS AU CANADA**

Projet de loi 21 sur la laïcité de l'État :  
Portée, réactions et impacts (Pages 6 et 7)

**UN MOIS AU MAGHREB**

La visite du Pape François au Maroc vue  
par la presse africaine (Page 10)  
Démission du Président Bouteflika : Un pas  
vers une sortie honorable de la crise (P. 11)

**NOTRE PETIT VILLAGE  
LA TERRE**

Face à l'Horreur : L'exemple néo-zélandais  
de solidarité et de compassion (Pages 12 à 13)



**LE SPÉCIALISTE  
DES VOYAGES  
DE LA OMRA  
ET DU HAJ**

Alger - Tunis - Casa



Liban - Afrique - Europe - Forfait Sud

**مايسترو**

**VOYAGES MAESTRO**

**سفریات**

9150, L'Acadie, Suite 203, Montréal (Qc) H4N 2T2 Infos sans frais : 1.888.485.0444



**Tél. 514 381-1999**



Titulaire d'un Permis du Québec



نرحب بجميع الجاليات العربية والمغربية و نؤمن لهم أفضل الخدمات بأحسن الأسعار

**Toufic Sleiman**  
Propriétaire



## Intégration / Emploi

# Profession : Aux commandes d'un poids lourd

Quand les gens montent à bord d'un 10 roues stationné au beau milieu du parc, leurs yeux s'écarquillent et ils tentent tant bien que mal de voir ce qui se cache sous le nez de l'imposant véhicule, mais sans succès.

Que ce soit pour la région de Montréal ou de Sherbrooke, notre division locale comprend une imposante flotte de camions et des chauffeurs expérimentés. C'est l'occasion de travailler du lundi au vendredi et de rentrer à la maison à tous les soirs.

L'industrie du camionnage joue un rôle majeur dans l'économie canadienne. En effet, plus de 53% des produits canadiens exportés aux États-Unis et 78% des produits importés au pays ont été expédiés par camion en 2018

La polyvalence est au rendez-vous quand il s'agit de transport de marchandises par camion. Grâce à ces solutions, le transport routier offre une gamme très étendue de services et ces derniers sont adaptés à tous les

besoins.

Le transport par camion se démarque également par sa flexibilité. Outre son mode de chargement et déchargement simplifié ou encore sa possibilité d'adapter la route en fonction des conditions météorologiques, le transport par le camion sera la meilleure réponse à vos aspirations.

Dans le contexte actuel d'aujourd'hui, il est très important d'être passionné par le métier, sinon ça devient un travail comme un autre. Le camionnage, c'est bien plus qu'un travail.

Les camionneurs ont plusieurs visages fascinants et leurs différentes couleurs égayent le domaine du transport : Qu'ils aient été travailleur en usine, policier, fermier, cadre ou professionnel... Tant de gens différents et passionnés ont changé de vocation pour le camionnage. Tous se rallient vers un même objectif : Conduire un camion!

Que vous soyez à vos débuts, ou en pleine force de l'âge, à partir du moment où vous êtes fiers et que vous

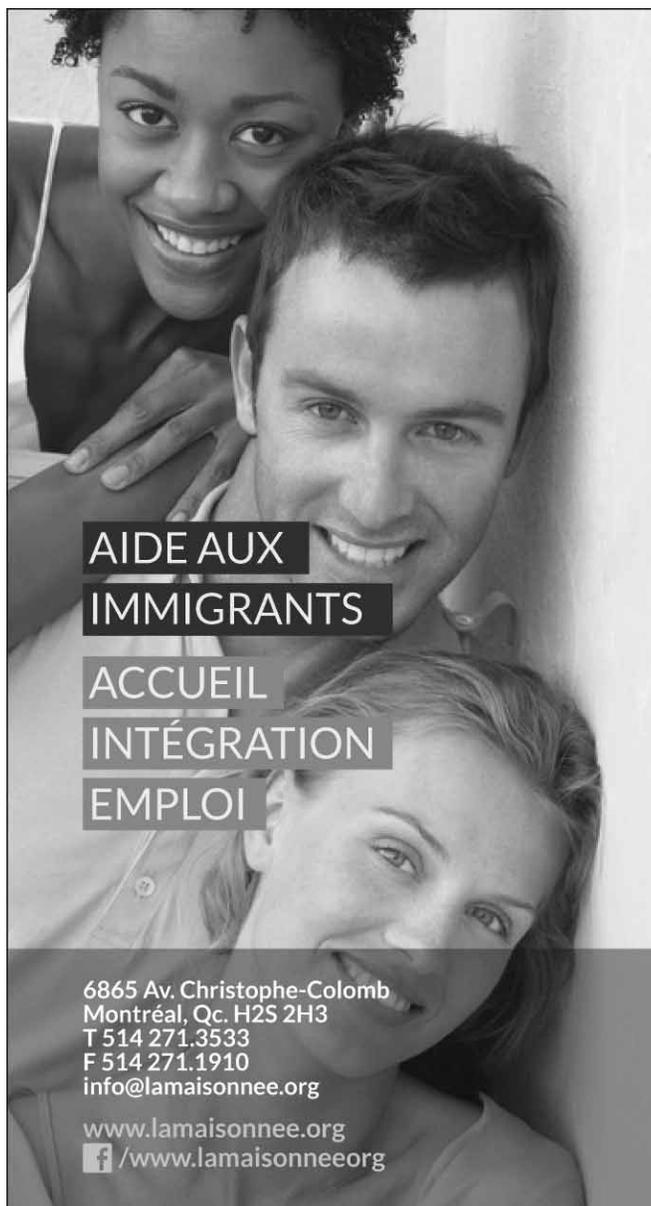
avez à l'intérieur de vous un sentiment élevé de liberté, nous avons ce qu'il vous faut pour réaliser votre rêve.

Dans notre philosophie, nos chauffeurs constituent l'actif le plus précieux. C'est pourquoi il est important de leur démontrer notre appréciation, particulièrement dans un domaine aussi compétitif, et où les marges de

manœuvre sont faibles. En considérant le travail important que font nos chauffeurs, il est important de témoigner un respect sincère pour le travail accompli.

Nous vous invitons à communiquer avec nous afin de prendre connaissance de nos opportunités.

Contact : [job@sgt.ca](mailto:job@sgt.ca) 1-800-363-4216



**DES SERVICES GRATUITS  
POUR IMMIGRANTS DEPUIS 35 ANS.**

### SERVICE ACCUEIL ET INTÉGRATION

- Information et orientation dans le processus d'immigration, d'installation et sur les démarches à entreprendre auprès des instances de l'immigration
- Écoute et soutien
- Information sur la recherche de logement
- Cours de français pour nouveaux arrivants
- Cours d'anglais pour résidents permanents en recherche d'emploi
- Lutte à la discrimination et défense des droits
- Aide alimentaire, groupes d'achats et informations sur la saine alimentation
- Bienvenue la famille dans le quartier Rosemont La Petite-Patrie
- Soutien aux jeunes
- Déclarations de revenus
- Assermentations
- Bénévolat, activités socioculturelles
- Autres services en lien à l'immigration et l'intégration

### SERVICE EMPLOYABILITÉ

- Services d'aide à l'emploi (SAE): Spécialisés, à la carte et selon les besoins ciblés
- Rencontres individuelles : Évaluation des besoins et orientation professionnelle
- Ateliers de recherche d'emploi
- Information sur le marché du travail et traitement des offres d'emploi
- Préparation de CV par compétences, par potentiel et par cible
- Simulation et préparation aux entrevues d'embauche
- Assistance dans les démarches de reconnaissance des acquis professionnels et académiques hors Québec
- Choix de carrière et de formation professionnelle
- Rencontres avec les employeurs, sessions d'information et réseautage professionnel
- Visites d'exploration et d'observation dans les industries et les entreprises
- Placement en emploi et maintien durable en emploi

Suivez-nous pour nos ateliers d'emploi et autres activités d'accueil et d'intégration



**NOUS AVONS 35 ANNÉES D'EXPÉRIENCE  
EN MATIÈRE D'IMMIGRATION**

**NOUS ACCUEILLONS PLUS DE 10 000  
PERSONNES CHAQUE ANNÉE**



Vivre-ensemble

# Québec : Projet de loi 21 sur la laïcité de l'État : La chicane Maintenant !



Par Abderrahman El Fouladi

Plus loin que deux semaines après la tuerie des deux mosquées de Christchurch en Nouvelle Zélande, tuerie qui souleva l'indignation presque universelle, le gouvernement Legault ne trouva de mieux à faire (le 28 mars dernier) que de déposer son projet de loi sur la laïcité visant d'exclure, de certains espaces professionnels, les croyants de toutes les religions attachés à leurs symboles religieux.

Et du coup c'est mal parti (du moins pour les québécois et québécoises de confession musulmane) car au moment où toute l'attention est retenue par la Nouvelle Zélande qui osa ouvrir, dans un élan inédit de tolérance, de compassion, de solidarité et d'ouverture, la session parlementaire du 19 mars dernier par une lecture de versets du Coran (pour rendre hommage aux victimes tombés sous les balles de celui qui grava, entre autres, le nom du tueur de la mosquée de Québec sur la crosse de son fusil), Québec vient dire, à travers sa loi sur la laïcité, qu'une partie des musulmans est exclue de la fonction publique (notamment des femmes) pour attachement à leurs signes religieux !

L'indignation est d'autant plus grande que tous estiment qu'on soit juge, policier(e) ou enseignant(e), on s'acquitte de ses tâches professionnelles, non pas en fonction des préceptes de sa religion, mais dans le respect de la Loi mise en place par l'État. Et même si dans le cas (oh combien peu probable) où un illuminé s'avise de faire le contraire, l'État est là, avec son arsenal juridique et réglementaire, pour lui taper sur les doigts et le rappeler à l'ordre; quitte à le foutre à la porte s'il le faut !

Par ailleurs, plusieurs médias canadiens ont déjà souligné que cette loi ne concerne qu'une très infime minorité de croyants portant des signes religieux dans leur travail dont le gros, une centaine de femmes, pour la plupart mu-

sulmanes, dans le secteur de l'enseignement.

Nous faisons partie de l'extrême majorité de la communauté musulmane qui n'est pas touchée par les effets immédiats de cette loi mais qui s'inquiète de ses impacts à moyen et à long terme car les portes de l'abus viennent de s'ouvrir grandes sur leurs battants.

En effet, selon le gouvernement caquiste, la loi « vise à affirmer et à définir la laïcité de l'État dans le droit québécois selon quatre grands principes :

1. La séparation de l'État et de la religion;
2. La neutralité religieuse de l'État;
3. L'égalité des citoyennes et des citoyens;
4. La liberté de conscience et de religion. » fin de citation.

Or rien n'est moins sûr car, et concernant le premier point, quoique nous sommes tous d'accord pour séparer la religion de l'État, cette loi viserait plutôt à **séparer l'État d'une partie des citoyens et à les exclure**; citoyens dont le seul "crime" est de s'attacher à leurs signes religieux (qui ne sont pas un décors, n'en déplaie, mais une partie de la pratique de leur religion !

Et crime ne serait pas une exagération car voilà que la ministre de la sécurité publique du Québec qui avertit que la police sévira contre ceux et celles qui désobéiraient à cette loi.

Nous sommes alors de plus en plus loin du second point car l'État, loin d'être neutre, serait en train de se ranger du côté de ceux et de celles qui n'ont pas de religion pour "dilapider" publiquement ceux et celles qui en ont une ! Certains renchérissent en criant que tout se décide dans l'enfance et qu'il faut exclure les croyants de l'espace des enfants ! Waw ! Les enfants ont le droit de subir tout bourrage de crâne dans leur enfance mais n'ont pas le droit de voir dans leur espace des croyants ; ne serait-ce que pour leur montrer que le Monde est diversifié et pluriel ! Et du coup dans les yeux de ces enfants tout les porteurs

et porteuses d'un symbole religieux deviennent délinquants; voir criminels !

Et du coup, on est bien loin du 3ème point prétendant que cette loi défend l'égalité entre les citoyens et les citoyennes ; n'en déplaie à M. Legault qui pour défendre l'indéfendable avance que *les québécois ont des valeurs* et que ce projet de loi "respecte les valeurs québécoises" ! À l'entendre parler de la sorte, on a l'impression qu'il ne nous considère absolument pas comme citoyens mais juste comme des visiteurs qui ne doivent pas lever la voix devant leur hôte et qui n'ont aucun droit dans la maison de cet hôte. D'où les dérapages verbaux garantis sur le sol, oh combien glissant des amalgames et de la culpabilité par association !

Quant à la liberté de conscience (4ème point) la gouvernement caquiste semble nous dire: vous êtes libre de pratiquer votre religion . Mais assumez en les conséquences... À commencer par ne jamais rêver d'accéder à un poste de responsabilité (en position d'autorité qu'ils disent !). Et du coup, notre peur est grande de voir les autres employeurs emboîter le pas au gouvernement et refuser les plus qualifiés parmi nous dans des postes de responsabilité. - Le projet de loi ne vise pas ça; nous dira-t-on ? Il y a une dizaine d'année il était insensé de penser qu'un projet de loi, comme celui d'aujourd'hui, voit le jour au Québec. Et pourtant !

Et c'est ainsi que nous avons tous intérêt à réagir à ce projet de loi car **nous portons tous des signes religieux ostentatoires : Nos noms et prénoms** à connotation religieuse ! A quand va-t-on nous sommer de renoncer à cette identité ultime ?

Ohé les ONG, les médias et même les instances gouvernementales de nos pays d'origine ! Nous avons besoin de votre soutien pour expliquer à qui de droit que nous n'avons pas besoin de cet affront ultime; nous qui rêvions (et continuons de rêver) de devenir des ponts économiques et politiques entre nos pays d'origine et ce pays d'adoption!

© Une production

LES ÉDITIONS  
MAGHREB CANADA

"D'un Continent à l'autre"

www.maroc-canada.ca  
ou  
www.maghreb-canada.ca

ISSN 1708-8674

Dépôt légal: 2550843

DIRECTEUR DE  
PUBLICATION

Abderrahman EL FOULADI  
contact@elfouladi.com  
Tél: 514-576-9067

INFORMATION / PUBLICITÉ

Tél : 514-576-9067  
contact@elfouladi.com

CHRONIQUEURS

Mustapha Bouhaddar, Écrivain  
(France)  
Nasser Bensefia  
(Canada)  
Pr. Moha Ennaji  
(Maroc)

ÉDITORIALISTE

A. El Fouladi

IMPRESSION:

Hebdo Litho, Saint-Léonard  
(Montréal)

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Canada depuis le 1er juillet 2003. Il est le seul de sa catégorie à être distribué aussi bien à Montréal et ses environs que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), depuis sa fondation en juillet 2003.



Maghreb Canada Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info



Portrait actuel de l'itinérance au Québec

## Le gouvernement du Québec et Montréal dévoilent les résultats du dénombrement des personnes en situation d'itinérance

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, et la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Chantal Rouleau, ont dévoilé le 25 mars dernier les résultats du dénombrement des personnes en situation d'itinérance qui a été réalisé au printemps dernier, en compagnie de Rosannie Filato, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et présente au nom de la mairesse de Montréal, Valérie Plante.

Le rapport Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018 s'inscrit dans le cadre d'une vaste démarche visant à dresser le portrait de la situation de l'itinérance au Québec afin de construire une compréhension plus globale du phénomène et d'orienter les réflexions du Québec en matière d'itinérance. En plus d'estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance visible, cet exercice a permis de recueillir des renseignements précieux permettant de décrire le profil des personnes en situation d'itinérance visible ou cachée.

« Au-delà des chiffres, cet exercice de mobilisation aura permis de joindre des centaines de citoyennes et de citoyens en situation d'itinérance visible, nous informant de leurs parcours multiples, tant aux niveaux de la durée, des causes et des besoins. Les tendan-

ces et les constats qui se dégagent de ce 2e dénombrement nous rappellent qu'il faut redoubler d'ardeur, autant pour endiguer l'itinérance à sa source que pour renforcer la lutte contre l'itinérance selon les réalités propres de notre métropole. »

Rosannie Filato, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable du développement social et communautaire, de l'itinérance, de la jeunesse, de la condition féminine et des sports et loisirs

### Faits saillants

Selon l'estimation de l'équipe de recherche, les régions du Québec ciblées par le dénombrement comptaient, le 24 avril 2018, 5 789 personnes en situation d'itinérance visible. Ceci correspond à environ 76 personnes en situation d'itinérance visible par 100 000 habitants. Ce résultat indique que l'étendue de l'itinérance visible au Québec serait, toutes proportions gardées, moins importante que dans de nombreuses autres provinces canadiennes ou d'autres pays.

Notons que l'itinérance visible ne concerne pas seulement les personnes qui passent la nuit dehors. De fait, sur le nombre total de personnes en situation d'itinérance visible, environ 15 % (845) ont passé la nuit dans des lieux extérieurs, alors que les autres personnes étaient majoritaire-

ment dans des services offrant de l'hébergement d'urgence ou de transition.

Rappelons que le dénombrement fait l'objet d'une entente entre les gouvernements du Canada et du Québec. Alors que dans les autres provinces, les collectivités étaient responsables de réaliser leur dénombrement à la suite d'une entente conclue directement avec le gouvernement fédéral, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a choisi de coordonner, sur le plan national, la démarche de dénombrement dans onze régions du Québec ciblées de son territoire pour s'assurer d'une harmonisation dans la collecte, la saisie et l'analyse des données.

Le rapport du MSSS se distingue par ses précisions détaillées sur la méthodologie utilisée, par le nombre de régions pour lesquelles des résultats sont présentés ainsi que par la quantité d'analyses réalisées. Près de 4 000 questionnaires ont été recueillis.

### Pour plus d'information

Les personnes intéressées à en savoir davantage sur le dénombrement peuvent consulter la salle de presse du site du MSSS : [msss.gouv.qc.ca/presse](http://msss.gouv.qc.ca/presse)

Source : CNW Telbec

Première consultation téléphonique gratuite



**Me Nawal Benrouayene**  
(Avocate-Lawyer)

Tél.: 450-396-4004 ou 514-699-1888  
[info@benrouayene-avocat.com](mailto:info@benrouayene-avocat.com)  
<http://www.benrouayene-avocat.com>

1384, boulevard Jean-Talon Est, #204, Montréal (Métro Fabre)  
45 place Charles Lemoyne Bur. 104 Longueuil (Métro Longueuil)  
383, Cartier Ouest, Laval H7N 2K5

Trois adresses

## Réforme de la Régie du logement - La CAQ abandonne les locataires en proie à la crise du logement

Le député de Laurier-Dorion et critique solidaire en matière de logement, Andrés Fontecilla, déplore que le projet de loi 16 ne prévoit aucune mesure pour répondre à la crise du logement imminente ni pour améliorer le fonctionnement de la Régie, qui désavantage actuellement les locataires.

« Après avoir donné un beau cadeau aux propriétaires avec la baisse de la taxe scolaire, le gouvernement a raté l'occasion de faire quelque chose pour les locataires qui attendent une réforme de la Régie du logement depuis belle lurette. Encore une fois, la CAQ n'a pas saisi la balle au bond et abandonne les locataires en proie à

la crise du logement », a affirmé le député solidaire.

Loin de proposer une réforme en profondeur de la Régie du logement, le projet de loi 16 aura peu d'effet sur l'accès à la justice des ménages locataires et sur les délais de traitement des plaintes à la Régie. Il n'y a pas d'ouverture d'autres bureaux régionaux et on ignore si la procédure de médiation annoncée entend prioriser les ententes en cas de non-paiement de loyer, ce qui permet d'expulser des milliers de locataires de leur logis.

« Rebaptiser la Régie du logement "Tribunal administratif du logement" n'aura qu'un effet cosmétique

si on n'investit pas les moyens nécessaires derrière. Dans sa mouture actuelle, le projet de loi n'amène aucun changement structurel d'envergure : il complexifie les procédures, ce qui risque de pénaliser les ménages locataires et les petits propriétaires qui se représentent seuls. Au contraire, cette réforme favorise les grands propriétaires fonciers, qui ont les moyens de se payer des avocats. Nous serons aux aguets afin de nous assurer que les droits des locataires seront respectés, comme nous l'avons toujours fait à Québec solidaire », a-t-il poursuivi.

M. Fontecilla a prévenu plusieurs fois la ministre qu'une crise du loge-

ment était imminente. Dans plusieurs régions, les taux d'inoccupation des logements locatifs sont de 2%, et les prix augmentent beaucoup plus rapidement que l'inflation. Pour les familles, la situation est encore pire : le taux d'inoccupation des logements de 3 chambres est de moins de 1 %.

« Depuis des mois, on voit poindre une grave crise du logement sans que le gouvernement ne bouge. Dans Hochelaga-Maisonneuve, le taux d'inoccupation varie même entre 0% et 0,1%. Résultat? On voit apparaître des 4½ à 1 400\$ et des files d'attente interminables lors des visites, ce qui mène nécessairement à des cas de discrimination. Or, le projet de loi 16 ne prévoit aucune mesure pour anticiper les effets néfastes de cette crise ni pour encadrer la hausse démesurée des prix des loyers au moyen d'un registre des baux », déplore le député de Laurier-Dorion.

Source : CNW Telbec/

Point de vue

# Le projet de loi sur la laïcité entre exclusion et intolérance



Par Nasser Bensefia

« Quand l'hypocrisie forme la ferraille d'une structure, le béton de sa politique est de facto exposé à la ségrégation. »... Salahbk, poète algérien.

Mon amie Amel Bouazza, a écrit : "Jadis au Québec,

on a séparé l'église de l'État, et le monde était content et aujourd'hui on s'apprête à légiférer sur le vêtement, à ingérer l'État dans les garde-robes des citoyens et certains sont fiers ! Le Québec m'inquiète au plus haut degré. Même si le projet de loi sur les signes religieux ne passera pas, ça va laisser une amertume et une tentative de légitimer la discrimination, et augmenter le sentiment chez certains d'être différents, d'être REJETÉS!"

La Coalition Avenir Québec (CAQ), a déposé ce jeudi 28 mars 2019, par le biais de son ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, son projet de loi sur la laïcité de l'État Québécois.

En scrutant le titre officiel du ministre Simon Jolin-Barrette, j'ai constaté une première incohérence entre son titre et le projet qu'il vient de déposer.

L'un ne va pas avec l'autre. Comment un ministre chargé de l'INCLUSION et de la DIVERSITÉ, dépose un projet qui EXCLURA une partie de cette DIVERSITÉ, en se basant sur des critères religieux et ethniques ?

Le premier ministre Justin Trudeau a commenté le projet de loi de la CAQ. « Il est impensable pour moi de légitimer, dans une société libre, la discrimination de citoyens en se basant sur leur religion.

Vous allez certainement me répondre que c'est un projet sur la laïcité de l'État Québécois, et que vous voulez une société laïque, un État Laïc !!!

Je n'ai aucune allergie vis-à-vis des vrais principes laïcs que nous devons intégrer dans notre société, mais parlons de la vraie laïcité...

Je vais commencer par la définition de base de la laïcité.

La laïcité signifie que dans la société nous sommes définis par notre citoyenneté, et en aucun cas par notre religion...hein vraiment ???

Si la critique de la religion en général n'est en rien condamnable, viser systématiquement l'islam, d'une manière à la limite de l'hypocrisie et de l'immoralité politiques, devient pour le moins, trou-

blant. Certes, cette démarche rhétorique et idéologique est censée frapper la religion en tant que telle, non les musulmans... Reste que derrière cette argutie formelle, ou fiction juridique, nul ne saurait ignorer la cible réelle de ce genre de postures.

"La laïcité est une valeur essentielle, avec ce souci de la liberté de conscience et de l'égalité de tous les hommes, qu'ils soient croyants, athées ou agnostiques. L'idéal laïc n'est pas un idéal négatif de ressentiment contre la religion. C'est le plus grand contresens que l'on puisse faire sur la laïcité que d'y voir une sorte d'hostilité de principe à la religion. Mais c'est un idéal positif d'affirmation de la liberté de conscience, de l'égalité des croyants et des athées et de l'idée que la loi républicaine doit viser le bien commun et non pas l'intérêt particulier. C'est ce qu'on appelle le principe de neutralité de la sphère publique." Écrivait le philosophe français Henri Pena-Ruiz, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.

La laïcité repose sur trois principes et valeurs : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir. Elle suppose la séparation de l'État et des organisations religieuses. L'ordre politique est fondé sur la seule souveraineté du peuple des citoyens, et l'État, qui ne reconnaît et ne salarie aucun culte, ne régit pas le fonctionnement interne des organisations religieuses.

Neutralité et laïcité ne sont pas identiques et donnent lieu à des pratiques de gestion différentes du religieux de la part de l'État. La neutralité est donc l'une des composantes de la laïcité. En dehors du champ de la laïcité, la neutralité religieuse est orpheline et sans grande portée. L'État québécois a choisi la voie de la neutralité religieuse et a mis la laïcité sur le banc des remplaçants.

La seule neutralité religieuse, en dehors de la laïcité, est faible et inutile, car il manque 3 ingrédients essentiels à la recette, et qui feront la force d'un état laïc, à savoir :

- Égalité des personnes (ex: le principe de l'égalité homme/femme)
- Liberté de conscience;
- Séparation des religions et de l'État.

La liberté de conscience est le droit d'un individu d'avoir le libre choix de son système de valeurs et des principes qui guident son existence et de pouvoir y adhérer publiquement et d'y conformer ses actes. Elle inclut la liberté de croyance, de religion ou de ne pas avoir de religion.

Les signes religieux sont une partie intégrante de certaines religions, exemple : la kippa pour les juifs, le turban pour les sikhs et l'hidjab pour certaines femmes musulmanes.

Donc, priver un croyant de ses signes religieux constitue un manquement flagrant du principe même de la laïcité, qui stipule que les modes d'organisation de la laïcité portent principalement sur, et s'apprécient par, la notion de liberté des cultes. Ça sera déraisonnable de prôner la liberté de culte et en même temps priver le croyant de ses signes religieux.

Je continue à me poser des questions qui restent sans réponses, quant à l'application réelle d'une vraie laïcité au Québec et au Canada, alors que :

La reine Élisabeth II, est chef de l'État Canadien, donc du Québec, représentée par son gouverneur-général et son lieutenant, et aussi « défenseur de la foi » et chef de l'église anglicane.

Le crucifix dans le salon bleu de l'assemblée nationale du Québec, un symbole religieux, installé par le premier ministre M. Maurice Duplessis en 1936 au-dessus du fauteuil de l'orateur de l'Assemblée législative et correspond au désir du gouvernement d'effectuer un virage dans les relations entre l'Église et l'État québécois.

Au Québec et au Canada, l'État continue d'accorder à toutes les religions les mêmes exemptions fiscales, de financer à même les fonds publics toutes les écoles privées confessionnelles et d'accorder aux religions le droit de remplir les registres civils de mariage.

Qu'advient-il des personnes en autorité qui portent des signes religieux dans les institutions de compétence fédérale : ex.

un juge à la cour suprême qui porte une kippa ou une juge qui porte un hidjab ?, alors que la loi sur la laïcité aura une juridiction provinciale.

Ce sont quelques points qui constitueront certainement des contradictions et de la discordance avec l'esprit même de ce projet de loi sur la laïcité.

Il s'agit, à mon humble avis, d'un projet de loi de discrimination basée sur la religion.

Vivre ensemble ne va pas de soi et il faut répéter que cela s'apprend. On pourrait décliner un certain nombre de définitions de ce vivre ensemble. C'est :

- Promouvoir des valeurs.
- Développer la solidarité.
- Réorganiser notre vie commune dans la société.
- Former à la citoyenneté.
- Prévenir les conflits.
- Respecter les cultures, les religions.
- Renforcer la volonté des individus à être des acteurs.
- Apprendre à chacun à reconnaître en l'Autre la même liberté qu'en soi même...

Qui dit tolérance, dit aussi réciprocité. La tolérance n'est pas juste une "bienveillante indulgence", simple manifestation d'une supériorité faite de condescendance. Pour se montrer tolérant, il est nécessaire de pouvoir croire sincèrement à un autrui qui a la même valeur que soi (principe d'égalité), dans toute sa différence. La tolérance est le contraire de la méfiance, de la suspicion, c'est aussi le contraire de l'indifférence.

Être tolérant c'est aussi un acte politique lorsqu'une société accepte de reconnaître la pluralité sous ses formes : ethnique, religieuse, philosophique, politique, et sexuée. Cette reconnaissance est fondamentale, elle est de l'ordre du devoir éthique, le ciment de toute démocratie qui favorise l'expression de toutes ses composantes.

## ÉCOLE DE CONDUITE AMEL

Reconnue par la SAAQ  
Instructeurs qualifiés et expérimentés  
Cours jour, soir, fin de semaine.  
Instruction en Français, Anglais ou Arabe

### Deux succursales pour mieux vous servir!

6955, Bd Lacordère, suite 304 Saint-Léonard, (QC) H1T 2K5 Bus 32 Tél.: (514) 510-0880	3300, Bd Rosemont, suite 100 Montréal (QC) H1X 1K2 Bus : 67, 197 et 467 Tél.: (514) 729 6330
--	---

**EXAMEN**

Nous louons les Voitures (Automatiques / manuelles) pour l'examen



Vivre-ensemble

# Projet de loi 21 sur la laïcité de l'État : Portée, réactions et impacts



Par Dr. Brahim Benyoucef

**L**e 28 mars le gouvernement Legault a déposé son projet de loi 21 sur la laïcité de l'État.

La loi stipule principalement l'interdiction du port des signes religieux par les fonctionnaires de l'État en position d'autorité. Et en considération au principe des droits acquis accordé, l'application ne concerne que ceux embauchés à compter du 27 mars 2019.

## Dans la mire de la Loi sur la laïcité

Les fonctionnaires concernés sont : les juges, les greffiers, les juges de paix, les régisseurs, l'arbitre nommé par le ministre du Travail, le président et les vice-présidents de l'Assemblée nationale, les gardiens de prison, les policiers, les constables spéciaux, les gardes du corps, les avocats du gouvernement, le ministre de la Justice et procureur général, le Directeur des poursuites cri-

minelles et pénales, un commissaire d'une commission d'enquête, les agents de la faune, les enseignants et directeurs d'école du réseau public.

La loi stipule aussi que l'identification dans un service public doit se faire à visage découvert, même dans les bus publics.

Pour barrer la voie aux processus judiciaires de contestation, le gouvernement Legault compte appliquer la clause dérogatoire, en vertu de l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui permet au parlement de contourner certains droits prévus de la Charte canadienne des droits et libertés.

Et, pour appuyer sa loi sur la laïcité, par rapport à la Charte des droits et libertés de la personne, le gouvernement Legault veut aussi apporter des modifications à la Charte québécoise des droits et libertés, pour préciser que les libertés et les droits fondamentaux s'exercent dans le respect de la laïcité de l'État.

La loi précise aussi que tous les signes religieux sont interdits, peu importe leur forme et leur taille et, même les signes cachés sont interdits, sans toutefois recourir à la fouille à nu.

La loi précise par ailleurs que les écoles privées en sont exemptées.

## Quelles sont les réactions que cela suscite?

La loi est jugée discriminatoire par le Gouvernement Trudeau.

La Ligue des Droits et Libertés conteste son effet restrictif des libertés, et précise qu'il n'y a aucun fait qui la justifie, tout en poursuivant

que c'est le comportement et non l'apparence, qui doit être codifié.

La Centrale des syndicats du Québec, (CSQ) trouve les propos de la loi exagérés, la loi ratisse large et préparée à la hâte, et précise que le milieu des enseignants n'est pas coercitif mais éducatif.

Seuls dans le vif, le syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et le centre de documentation sur l'éducation des adultes et condition féminine (CDEACF) saluent la loi, et expriment leur soutien à l'initiative du gouvernement.

## Historique de la question

Juste pour rappel, les campagnes électorales successives depuis 2007 ont fait de la question identitaire, de la charte des valeurs et de la laïcité leur principal cheval de bataille: Mario Dumont (2007), Pauline Marois (2012-2014), Gilles Duceppe (2015) et Steven Harper (2015). Ils ont tous échoué suite aux tempêtes soulevées et aux chicanes provoquées au sein de la société. Le PLQ de Jean Charest a lancé en 2007 la commission Bouchard-Taylor pour mener une consultation publique sur la question des accommodements raisonnables, qui a abouti à la publication d'un rapport qui paraissait calmer le jeu et satisfaire le consensus minimal recherché, jusqu'à ce que viennent remuer de nouveau la question, successivement, Pauline Marois du Parti Québécois en 2012-2014, et maintenant le Parti de la Coalition Avenir Québec de François Legault.

## Enjeux et fondements en question

S'il l'on se fie aux faits, il n'y a au-

cun fait qui soutient ce projet de loi. Le Gouvernement lui-même s'est lancé dans un exercice de recueil de statistiques des cas, au moment de la préparation de la loi. Les résultats de cet exercice ont révélé, qu'il n'y a pas de porteurs de signes dans les fonctions coercitives, police et juges.

Seul pour le milieu de l'enseignement, alors que les commissions scolaires ont refusé de livrer ce genre d'information, le Gouvernement a conclu que le cas concernerait une centaine de personnes seulement. Il s'agit pour la plupart d'enseignantes musulmanes portant le foulard, et qu'aucun fait ne vient appuyer cette loi, aucun fait rapporté quant à la compromission de leur neutralité. Les artisans du projet de loi partent d'un problème imaginaire sans fondement.

Les politiques et les médias ont tellement chargé la scène publique de ce faux problème, que les sondages qui suivent ne font que refléter cette charge obsessionnelle et ce que le Gouvernement tient pour acquis et utilise comme fondement, pour défendre son projet.

Pour la question du sondage du mois de mars 2019, si en accord ou en désaccord avec le projet de loi d'interdiction du port des signes religieux, les réponses furent les suivantes :

Juge et procureur : 74% pour, et 21% contre;

Gardien(ne) de prison et policier(ère) : 74 % pour, et 21 % contre;

À Suivre : Page 7



**Maroc Canada Info**

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

Vivre-ensemble

# Projet de loi 21 sur la laïcité de l'État : Portée, réactions et impacts

## Suite de la page 6 :

Enseignant(e) et directeur(trice) du primaire et du secondaire à l'école publique : 69 % pour, et 27 % contre;

Éducateur(trice) en garderie : 67 % pour, et 28 % contre (alors que cette catégorie ne figure pas dans le projet de loi.)

Quant à la question du recours à la clause dérogatoire (ce qui aurait pour effet d'empêcher certaines contestations devant les tribunaux) : 60 % pour, et 24 % contre;

Quant à la question des droits acquis, 35 % sont pour, et 55 % contre.

Il est clair que le sondage reflète l'avis de la majorité des Québécois dits de souche composés de blancs, catholiques, à dominante athée ou non pratiquante. L'avis de la minorité issue de la diversité ne se reflète pas du tout, alors qu'ils sont les victimes de cette loi discriminatoire.

### Quels sont les impacts?

Il est certain que les impacts sont multiples et à plusieurs stades et niveaux. La contradiction avec l'esprit des Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés est frappante et le conflit de principes ne se cache pas. Le recours vers la clause dérogatoire, pour dépasser les Chartes de droits confirme une fois de plus, la régression de la situation des droits et libertés au Québec sous ce gouvernement.

Sur le plan économique, alors que le Québec souffre déjà d'un déficit alarmant en main d'œuvres et surtout dans le secteur de l'enseignement, si cette loi venait d'être adoptée et considérant ses conséquences, elle ne ferait qu'alourdir ce déficit.

Au niveau de la société, il est certain, à en juger d'après les précédentes tentatives, que ce projet de loi vient inaugurer encore et une fois de plus la valse des chicanes et creuser plus de fossés entre des *Nous* et des *Eux*, et compromettre toutes les démarches de renforcer le bien-vivre ensemble, initiées depuis.

Sur le plan sécuritaire, l'impact immédiat de ce genre d'initiative et ce qu'elle suscite comme chicanes et divisions, génère comme constaté avant, la montée de la xénophobie, du racisme, de la discrimination et de la haine de l'autre, et le renforcement des tendances suprématistes

Sur le plan universel, ce projet de loi contreviendrait à la Déclaration universelle des droits de l'homme, en portant une atteinte grave au droit et à la liberté de pensée, de conscience et de religion, ainsi que la liberté de manifester sa religion, tant en public qu'en privé.

L'atteinte aux droits des minorités est manifeste dans ce projet de loi, qui désavantage clairement par rapport à la majorité, les membres des groupes religieux minoritaires, attachés à certains signes en vertu de leurs croyances. Cet état de fait traduit une violation flagrante au droit

à l'égalité des membres de groupes minoritaires en vertu de l'article 10 de la Charte québécoise et de l'article 15 (1) de la Charte canadienne.

### À quoi s'attendre?

Il est certain que ce projet de loi va ouvrir des débats houleux et par conséquent exposer la société à davantage de chicanes et de divisions.

Il faut s'attendre à des contestations publiques sous forme de manifestations publiques, de pétitions, de communications avec les députés et avec l'assemblée nationale, pour exprimer la colère d'une frange de la société qui va certainement souffrir des effets discriminatoires de cette loi.

L'autre option consiste aux recours judiciaires auprès des tribunaux pour invalider cette loi en vertu des Chartes québécoise et canadienne des droits, en vertu des chapitres relatifs aux droits et libertés fondamentales d'une part, et ceux relatifs

aux droits des groupes minoritaires, d'autre part.

Par ailleurs, cette loi, si elle venait d'être adoptée, causerait des départs vers d'autres provinces, qui offrent aussi bien des opportunités d'emploi et d'accueil, tout en assurant la garantie des droits et libertés.

### La morale de l'histoire

Il est très important de distinguer entre, conduite et apparence. La neutralité de l'État doit se manifester à travers les conduites, comportements, attitudes et propos des fonctionnaires qui l'incarnent. L'apparence doit demeurer le droit de chacun, libre de l'assumer, comme bon lui semble, dans la limite de l'éthique. Les amalgames ne font que brouiller les esprits et laissent libre cours à la chicane, à la division et aux conflits.

## Boulangerie Nour

Pain - Pâtisserie - Viennoiserie

Sandwich - Gâteaux orientaux  
Gâteaux pour toutes occasions

1610 Ave. Dollard Lasalle  
Montréal, Qc



Tél.: 514-658-1675



Maghreb Canada Express est toujours à la Recherche de Vendeurs  
et de Vendeuses de Publicité

Commission allant de 15% à 25%

Et vous toucherez la commission tant et aussi longtemps que votre client affiche  
sa Publicité au Journal !

Écrire à : [contact@elfouladi.com](mailto:contact@elfouladi.com)



**Votre publicité  
dans ce format**

Une très bonne visibilité  
à un tout petit prix

Appeler au : 514-576-9067



**Donnez à votre enfant un  
avantage sur le plan  
scolaire et au-delà !**

Kumon aide à accélérer l'apprentissage des enfants  
en mathématiques et en anglais, et ce, dans le cas des  
enfants d'à peine 3 ans jusqu'au secondaire.

Centre de maths et d'anglais Kumon d'Anjou  
7275 rue Sherbrooke E, local 10 (Place Versailles)  
514-709-8886 • [anjouqc@ikumon.com](mailto:anjouqc@ikumon.com)

**KUMON**

©2018 Kumon Canada Inc. All rights reserved.

Info : 514-576 9067 [contact@elfouladi.com](mailto:contact@elfouladi.com)

**9,99 \$**



Abderrahman El Fouladi

**De Boujniba à Montréal**  
Parcours du combattant d'un  
va-nu-pieds

Édition 2018, Revue et Corrigée

**TAEKWONDO**  
La symbiose entre le corps et l'esprit



**ÉCOLE DES CHAMPIONS  
OLYMPIQUES**  
[www.ecotaekwondo.com](http://www.ecotaekwondo.com)

**Inscriptions en cours**

ADMINISTRATION CENTRALE  
514 721 8173



Concept: benhasnaabdelrahman@gmail.com

**BESOIN D'UNE  
HYPOTHÈQUE ?**  
CONTACTEZ-NOUS

**BADRE IZOUGGAGHEN**  
Courtier Immobilier Hypothécaire Agréé  
Cell.: 514 991-7738  
Courriel : [badre@mtgcentr.com](mailto:badre@mtgcentr.com)  
514-990-0391  
10345 Papineau suite 220,  
Montréal, QC, H2B 2A3



Une Façon intelligente d'obtenir une hypothèque

**VISION  
HYPOTHÈQUE**  
Agence hypothécaire



**Toujours en expansion**

**Nous recrutons des :**

**CHAUFFEURS CLASSE 1**

**Division internationale, interprovinciale, locale**



**Horaire selon vos disponibilités**

**Taux avantageux ( nouveaux taux en mars 2019)**

**Formation rémunérée**

**Assurance collective (incluant dentaire)**

**Remboursement des cours**



**Camions attitrés  
Basé près de chez-vous**

**CHAUFFEURS INTERNATIONAUX:**

Boni de signature pouvant aller jusqu'à

**7 000 \$**

**1-888-748-4213 / [jobs@sgt.ca](mailto:jobs@sgt.ca)**

## Dialogue interreligieux

# La visite du Pape François au Maroc vue par la presse africaine

La visite du Pape François au Maroc a été largement saluée, le 31 mars dernier, par les médias africains qui qualifient le déplacement du Souverain Pontife en terre marocaine d'évènement important qui donnera une forte impulsion au dialogue interreligieux.

Au Sénégal, le journal en ligne +Pressafrik+, qui cite l'archevêque de Rabat, Mgr Cristobal Lopez Romero, rapporte que cette visite est lourde de sens, car, a-t-il dit, la présence du Pape François au Maroc et sa volonté de rencontrer des migrants est "un message en lui-même".

Le dialogue interreligieux est l'autre enjeu de cette visite papale, relève le journal électronique, soulignant que "cette visite n'est pas seulement politique. C'est une rencontre entre l'islam et le christianisme et cela donnera une impulsion très forte pour le dialogue interreligieux".

De son côté, l'Agence de presse sénégalaise (APS) souligne que le Pape François a réaffirmé la nécessité d'unir les efforts pour donner une nouvelle impulsion à la construction d'un monde davantage solidaire et plus engagé.

"Ici sur cette terre, pont naturel entre l'Afrique et l'Europe, je souhaite redire la nécessité d'unir nos efforts, pour donner une nouvelle impulsion à la construction d'un monde plus solidaire, plus engagé dans l'effort honnête, courageux et indispensable d'un dialogue respectueux des richesses et des spécificités de chaque peuple et de chaque personne", a-t-il notamment déclaré dans son discours à l'esplanade de la mosquée Hassan à Rabat, écrit le journal.

"C'est là un défi que nous sommes tous appelés à relever, surtout en ce temps où on risque de faire des différences et de la méconnaissance réciproque des motifs de rivalité et de désagrégation", a insisté le souverain pontife, d'après la même source.

Pour sa part, le portail web +Dakorsen.com+ rappelle qu'en février dernier, lors d'une visite historique aux Emirats arabes unis, le Pape et le grand imam de l'institution de l'islam sunnite Al-Azhar au Caire, cheikh Ahmed al-Tayeb, avaient co-signé un "document sur la fraternité humaine", appelant notamment à la liberté de croyance et d'expression et à la pleine citoyenneté pour les "minorités" discriminées.

"Le chef spirituel des 1,3 milliard de catholiques a été invité par Sa Majesté Mohammed VI, roi du Maroc et Commandeur des croyants", pour cette visite "placée sous le signe du développement du dialogue interreligieux", poursuit le site électronique.

Au Gabon, le site +aLibreville+ écrit que SM le Roi Mohammed VI et Sa Sainteté le Pape François ont appelé à Rabat à "préserver" la ville d'Al Qods comme "patrimoine commun des trois religions monothéistes", notant que les deux dirigeants ont souligné l'"unicité et la sacralité", de la Ville sainte, dans un contexte tendu.

Et de poursuivre que SM le Roi et le Pape François ont mis l'accent sur la nécessité de conserver le caractère spécifique de la ville sainte, lieu des trois religions monothéistes : juive, chrétienne et musulmane", appelant à respecter l'autre et garantir la li-



berté d'accès aux fidèles des trois religions.

En République démocratique du Congo (RDC), l'agence congolaise de presse (ACP) écrit que l'Église du Royaume compte 20.000 (vingt mille) chrétiens auxquels il faut ajouter 10.000 (dix mille) protestants, tous d'origine étrangère.

D'après le père Daniel Nourissat, prêtre à la cathédrale St Pierre de Rabat, cité par l'ACP, la liberté de culte des chrétiens du Royaume de Maroc est complète depuis longtemps, notant que "la grande partie de nos paroissiens ce sont des étudiants subsahariens qui viennent ici faire de bonnes études en français et la moitié d'entre eux reçoivent une bourse de l'UNESCO grâce au gouvernement marocain".

Au Ghana, le portail électronique +Pulse+ rapporte que le chef des 1,3 milliards de catholiques est en visite au Maroc dans le cadre du "développement du dialogue interreligieux", notant que cette visite reflète la "tolérance religieuse" du Royaume.

Mettant l'accent sur la visite du Pape à "l'Institut de formation des imams qui accueille Marocains et étrangers d'une dizaine de pays", le portail relève qu'il s'agit d'un "évènement très important", vu que c'est la première fois qu'un pape est accueilli dans un institut de formation des imams.

Son confrère, +Modern Ghana+ s'intéresse à l'appel d'Al Qods, signé samedi à Rabat par SM le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine et Sa Sainteté le Pape François, visant à conserver et à promouvoir le caractère spécifique multi-religieux, la dimension spirituelle et l'identité particulière de la ville sainte.

Cet appel affirme qu'Al Qods devrait être "un symbole de la coexistence pacifique" pour les chrétiens, les juifs et les musulmans et un patrimoine commun de l'humanité et en particulier des adeptes des trois religions monothéistes, souligne le portail d'information.

Source : MAP



# Maroc Canada Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info



Attentat terroriste de Christchurch

## Face à la radicalisation et la haine: L'exemple néo-zélandais de solidarité et de compassion



Par Mustapha Bouhaddar

**E**t dire que la théorie du grand remplacement était née en France ; le pays qui a vu naître la déclaration des droits de l'homme. Grand paradoxe ! La France a joué un rôle important dans l'élaboration du droit international des droits de l'homme. Cependant, la France s'est vue à de nombreuses reprises condamnée par les organisations internationales des droits de l'homme.

Il se trouve que le père de la théorie du *grand remplacement* est français. « *Le Grand Remplacement* est le choc le plus grave qu'aït connu notre patrie depuis le début de son histoire puisque, si le changement de peuple et de civilisation, déjà tellement avancé, est mené jusqu'à son terme, l'histoire qui continuera ne sera plus la sienne, ni la nôtre. » C'est en ces termes alarmistes que l'écrivain Renaud Camus, proche du Front national, a lancé en septembre 2013, un manifeste intitulé : « *Non au changement de peuple et de civilisation* ».

Depuis deux ans, cette « théorie du remplacement » du peuple français « de souche » par d'autres peuples, principalement venus du Maghreb et d'Afrique, connaît une popularité grandissante dans les milieux d'extrême droite, voire de droite. Cet écho mérite qu'on s'y arrête, car cette théorie cristallise des peurs profondes et des discours de plus en plus radicaux.

### L'Attentat de Christchurch

Le 15 mars 2019, un terroriste australien de type caucasien perpète un lâche et horrible attentat meurtrier contre deux mosquées de la ville de Christchurch, en Nouvelle-Zélande. Cet attentat islamophobe est la pire tuerie de masse de l'histoire de la Nouvelle-Zélande : Pas moins de cinquante et une personnes ont perdu la vie et autant de blessés dont une dizaine entre la vie et la mort. Un effroyable massacre. Un acte barbare d'une horreur absolue. Cet odieux attentat a immédiatement suscité une très forte réprobation dans le monde entier.

### Un Adepte de la théorie du « grand remplacement »

L'auteur du carnage y évoque Renaud Camus, le théoricien du « grand remplacement », du titre du livre qu'a publié l'écrivain français en 2011. Dans les heures qui ont suivi le drame, Renaud Camus a dénoncé les deux attaques, les qualifiant de « terroristes, épouvantables, criminelles, désastreuses et imbéciles ».

Dans son manifeste, le suspect motive ses attaques en estimant combattre ce qu'il juge être une submersion culturelle des peuples européens blancs par l'immigration, multipliant notamment les références à la France, étape clé de son cheminement. Il se déclare « fasciste », dénonçant un « génocide blanc » avec des références aux thèses suprématistes.

Il ajoute également s'être inspiré d'Anders Beiring Breivik, l'extrémiste de droite norvégien qui avait tué 77 personnes en 2011 à Oslo et sur l'île d'Utøya. « *J'ai eu seulement un bref contact avec le Chevalier Justicier Breivik, et reçu une bénédiction*

*pour ma mission après avoir contacté ses frères chevaliers* », écrit-il.

Comme Breivik avant lui, le tueur de Christchurch ose dans son texte faire la comparaison avec Nelson Mandela, disant même s'attendre à recevoir un jour, comme lui, le prix Nobel de la paix. Le Norvégien avait lui aussi publié un manifeste (de plus de 1.500 pages) avant de commettre son attentat.

### De nombreuses références à la France

Le tireur confie avoir prémédité son geste il y a deux ans, lors d'un voyage "en tant que touriste en Europe de l'Ouest, en France, en Espagne, au Portugal et ailleurs". L'attaque au camion de Stockholm, en avril 2017, serait l'un des déclencheurs de sa radicalisation, tout comme la défaite à l'élection présidentielle de Marine Le Pen face à Emmanuel Macron, qu'il qualifie de "mondialiste anti-blanc". "La situation politique en Europe m'était impossible à accepter. Ma foi dans une solution démocratique s'est évanouie", avance-t-il. Il se montre toutefois sévère avec le Front national (devenu Rassemblement national), qu'il qualifie plus loin de "*parti de chiffres molles nationalistes, totalement impuissants à créer un réel changement et sans plan viable pour sauver leur nation*".

### Des Néo-Zélandais exemplaires

Des centaines de Néo-Zélandais ont entamé les démarches pour rendre leurs armes, dans la foulée de l'interdiction de la vente des fusils d'assaut et armes semi-automatiques en réponse à la double tuerie des mosquées de Christchurch, a annoncé la police.

Immédiatement après le carnage, la Première ministre Jacinda Ardern avait annoncé un durcissement d'une législation qui avait permis au tueur d'acheter en toute légalité l'arsenal ayant servi à l'attaque, y compris des armes semi-automatiques. L'interdiction de vendre ces armes est entrée en vigueur et une période a été décrétée pour la restitution des armes.

Deux jours après la tuerie, les «kiwis» débordent de solidarité envers la communauté musulmane de Nouvelle-Zélande, et rendent hommage aux victimes de l'attentat.

C'est une réaction à la mesure de l'horreur. Depuis 48 heures, c'est tout un pays qui se mobilise : des cagnottes en ligne, pour soutenir les proches des victimes, ont été créées dans les heures qui ont suivi l'attentat, plus de cinq millions de dollars néo-zélandais (3,5 M€) ont été récupérés. Des dons massifs de nourriture halal ont également été organisés, à tel point que les lieux de dépôt ont dû adresser un message à la population pour leur dire de ne plus rien ramener, pour éviter le gaspillage.

Et sur les réseaux sociaux, ont également fleuri des propositions spontanées à l'intention de musulmans, qui auraient eu peur de se déplacer seuls, de les accompagner dans leurs trajets du quotidien.

D'autres offrent plus simplement du réconfort. C'est le cas de ce groupe de femmes maories, qui, en apercevant un homme pleurer à chaudes larmes devant le mémorial qui a été érigé à proximité de la mosquée Al-Noor, se mettent à l'entourer puis à

*A suivre : Page 13*



**Maroc Canada Info**

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

Attentat terroriste de Christchurch

## Face à la radicalisation et la haine: L'exemple néo-zélandais de solidarité et de compassion

*Suite de la page 12*

chanter en chœur une oraison funèbre, avant de le prendre dans leurs bras.

Des fidèles de l'Église anglicane de Christchurch ont prié dans ce qui est surnommé leur « cathédrale en carton », bâtie après un terrible séisme survenu en 2011. « Nous nous tenons solidaires de la communauté musulmane », a déclaré le doyen Lawrence Kimberley.

### A qui profite la haine ?

Une chose me tarade : ce terroriste abject, je n'ai pas envie de le nommer dans cette article, tellement il m'inspire du dégoût, affirme s'être rendu dans des "villes de taille moyenne de l'Est de la France". "Dans toutes les villes françaises, dans tous les villages français, les envahisseurs étaient là". Ce qui est totalement faux ! Car s'il y a un endroit où les musulmans sont rares c'est dans l'Est de la France. Je me souviens qu'une fois, le FN a battu le record des voix dans une petite ville de l'Est où il y a zéro immigré.

Il faut dire aussi que des personnes comme Éric Zemmour, et Alain Finkielkraut, adeptes de la théorie de remplacement, (on le voit bien dans leurs livres qui se vendent comme des petits pains), contribuent énormément à la montée de l'extrémisme blanc en France et dans le reste du monde. Ce terroriste en est la preuve.

### Attentat terroriste et danger international

Un réseau terroriste droitier secret, comprenant des centaines de membres, a été démasqué au sein des



La première ministre néo-zélandaise Mme Jacinda Ardern rendant hommage aux victimes de la tuerie des 2 mosquées (Photo : The Independent)

forces armées allemandes. Ce réseau, dont les membres sont protégés par le système judiciaire, avait des plans détaillés pour assassiner des personnalités en vue du gouvernement et attaquer des organisations juives et musulmanes.

Aux États-Unis, les démocrates et les républicains ont cherché à faire des immigrés les boucs émissaires de la crise sociale en Amérique. Ils se servent tous deux de la politique de l'ethnicité dans le but de diviser la classe ouvrière.

Le président Trump, que Tarrant a décrit comme «un symbole d'identité blanche renouvelée», a cherché à cultiver une base fasciste. Dans un message de solidarité adressé à sa base fasciste, Trump a déclaré aux journalistes, après l'attaque de Christchurch, qu'il ne considérait

pas le « nationalisme blanc » comme une menace.

Malgré tout ça, j'ai foi en la jeunesse, et je suis sûr que cette dernière, va sauver ce monde, en écartant ces vieux dinosaures fascistes à l'image de Trump.

Je pense à la jeune Suédoise Greta Thunberg, vedette de la lutte contre le changement climatique, qui se demande pourquoi elle va à l'école, alors que le monde va partir en éclat à cause des industries qui mettent à mal ce monde où nous vivons pour faire du profit à n'importe quel prix.

Ni un chef d'Etat tonitruant, ni un millionnaire flamboyant ou un patron innovant : la vraie vedette de l'édition 2019 du Forum de Davos, Greta Thunberg, 16 ans, deux longues nattes, et une détermination à

sauver la planète qui a impressionné l'élite mondiale, et qui je l'espère va entraîner avec elle, des millions de jeunes, voire des milliards à travers le monde pour prendre soin de cette terre qui va à la dérive.

« Dans la haine nazie, il n'y a rien de rationnel. Nous ne pouvons pas la comprendre ; mais nous pouvons et nous devons comprendre d'où elle est issue, et nous tenir sur nos gardes. Si la comprendre est impossible, la connaître est nécessaire, parce que ce qui est arrivé peut recommencer, les consciences peuvent à nouveau être déviées et obscurcies : les nôtres aussi. » (Primo Levi , Nous devons savoir ...)



Maroc

Canada

Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canad.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

# L'Association Marocaine de Toronto (AMDT) vient de célébrer avec éclat les journées culturelles marocaines de Toronto

La communauté marocaine du Grand Toronto a célébré, dans une ambiance festive et de fierté, la 18ème édition des journées culturelles marocaines à Toronto ainsi que le 18ème anniversaire de l'Association marocaine de Toronto.

Ces célébrations ont été rehaussées par la participation de centaines de membres de la diaspora marocaine et par la présence de plusieurs personnalités et dignitaires canadiens et étrangers.

Un des objectifs de ces journées de célébration organisées à l'initiative de l'Association Marocaine de Toronto (AMDT); en partenariat avec les Organismes et institutions marocains et Canadiens est de permettre aux membres de la communauté expatriée, de célébrer avec allégresse, joie et fierté, l'histoire, les traditions et la culture marocaine sous le thème « *Célébrons fièrement le Maroc au Canada* »

## Soirée annuelle de l'AMDT

Le point d'orgue de ces journées culturelles a été la grande soirée annuelle du 30 mars 2019 qui eut lieu en présence notamment de l'Honorable Ahmed D.Hussen, Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté; de Son Excellence Souriya Otmani, Ambassadeur du Royaume du Maroc au Canada, de Madame Gila Martow, Député provincial et adjoint parlementaire à la ministre de la Francophonie, de l'Honorable Marie France Lalonde; Ex Ministre et Député provincial, de Madame Habiba Zemmouri, consule générale du Royaume du Maroc à Montréal; de Madame Cathe-

rine Tadros; Chef de poste au Bureau de Québec, de L'Honorable Jim Karygiannis, Ex Ministre et conseiller de la ville de Toronto, de Monsieur Mohamed Brihmi, Juge de Paix; de Monsieur Ralph Lean, Consul honoraire du Royaume du Maroc, de Monsieur Marcos Vegas, Consul général de l'Espagne de Monsieur Jaafar Debbarh, Directeur du Centre culturel Dar Al Maghrib et de Madame Kristine J. Kijewski, représentant du Chef de la Police de Toronto. De plus, il y a eu une participation des membres du parlement provincial et fédéral du Canada et les Présidents des Associations communautaires amies, des entreprises partenaires et les Institutions gouvernementales et non gouvernementales.

## Consulat Mobile

En marge de ces célébrations, plusieurs services administratifs et bancaires ont été rendus aux membres de la communauté marocaine de l'Ontario et nous profitons de cette occasion pour remercier La Consule Générale Mme Habiba Zemmouri et les employés du Consulat pour leur prestation des services consulaires qui concrétisent l'administration de proximité.

Nous tenons à remercier la communauté Marocaine du Grand Toronto pour leurs efforts et leurs engagements au succès de cet événement. Également, nous tenons à remercier nos partenaires, nos commanditaires, la ville de Toronto et la Police de Toronto pour leur soutien.

Source : Communiqué de l'AMDT



De gauche à droite : Mme Fatiha Montassir, M. Bouchaib Bouabid, Mme Nadia Rachadi, M. Hassan Douelrachad, M. Faouzi Metouilli, Mme Habiba Zemmouri, Mme Souriya Otmani, M. Mohammed Ferhat et M. Ahmed Niri

# Honneur et mérite

À terme des festivités l'AMDT a rendu un hommage tout particulier à Mme Habiba Zemmouri, Consule générale du Royaume du Maroc à Montréal, pour son engagement et sa mobilisation envers la communauté marocaine du Canada, en général, et celle de Toronto en particulier.

L'AMDT a tenu également de remercier tous les bénévoles qui ont aidé et qui aident toujours l'association aussi bien durant les années passées que dans le présent.

L'AMDT a ensuite exprimé sa Reconnaissance pour service communautaire exceptionnel à :

- M. Hassane Rifai
- Mme Fatiha Azzougagh
- M. Zakaria Habib
- Mrs Nahed Ferhat (Jeune de la communauté)

Et ce, Pour leur travail acharné, leur disponibilité et leurs bénévolat au sein de la communauté marocaine.

Dans la catégorie "Ami Canadien du



Maroc", l'AMDT a honoré Mrs. Nathalie Levesque pour ses efforts constants dans la sensibilisation du public aux avantages des échanges interculturels, tout en promouvant la communication, l'éducation et le dialogue.

Consulat Général du  
Royaume du Maroc  
Montréal



القنصلية العامة للمملكة المغربية  
مونتريال

## ANNONCE

Le Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal a le plaisir d'informer les citoyens marocains établis au Canada, que dans le cadre de sa politique de proximité et de rapprochement de la communauté marocaine, il effectuera la quatrième étape de son programme du consulat mobile, à la ville de Québec.

VILLE	Date	Horaire	Lieu
Québec	13/04/2019	10H à 16H	Université Laval pavillon Alphonso Desjardins, 2325 rue de l'université Québec G1V0A6

Il est à signaler que le personnel du Consulat sera accompagné des Directeurs régionaux des banques marocaines : Banque Populaire, la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et la Banque Attijariwafa Bank.

Afin de faciliter le déroulement de cette opération, les membres de la communauté marocaine désirant bénéficier des services consulaires sont priés d'être munis de leurs pièces d'identité marocaine+ photocopies.

# L'art marocain au féminin s'invite au centre culturel marocain de Montréal

## Les Arts; vecteur du mieux vivre ensemble:

### L'Heure au Féminin

Dans le cadre de son programme annuel d'arts visuels lancé cette année sous le slogan « Les Arts; vecteur du mieux vivre ensemble » le Centre Culturel marocain – Dar Al Maghrib invite du Maroc deux artistes peintres féminine de renommée, Il s'agit de Mesdames Rachida Touijri et Olga Ounir. Un Duo artistique maroco-russe qui reflète parfaitement le modèle marocain contemporain de vivre ensemble et de cohésion sociale, et qui témoigne aussi, de l'importance des arts et de la culture dans la promotion de la diversité culturelle en vue d'un vivre ensemble en harmonie.

À travers la présentation de leur exposition intitulée « l'heure au Féminin » qui déroulera du 4 au 30 avril, les deux artistes s'invitent pour la première fois au Canada pour exposer leurs magnifiques et sublimes œuvres. Cette rencontre artistique organisée en coordination avec la Fondation Mission sans frontières, constitue une occasion pour faire connaître les créativité artistiques de ce Duo féminin, auprès du public local marocain et canadien, et pour échanger avec lui sur l'essor et l'évolution de l'art contemporain marocain au féminin.

Durant cette exposition, dont le vernissage aura lieu le 4 avril à la Salle d'exposition de la Maison du Maroc « Dar Al Maghrib », ce sont les femmes qui sont à l'honneur. Avec pudeur, Olga Leila et Rachida exposent dans des postures naturelles qui suggèrent de briser l'image surfaite des femmes de notre époque.

Olga Leila ainsi est le nom de cette artiste dont le talent affirmé et confirmé n'est plus à prouver. Plusieurs périodes marquent sa carrière. Passant par l'art naïf jusqu'au mélange du contemporain et du figuratif avec ses femmes berbères qui se noient dans une foule de détails savam-

ment pensés. Les œuvres de l'artiste sont un festival de couleurs. Elles interrogent, font rire, suscitent l'étonnement et l'admiration. Prisée par les collectionneurs de partout dans le monde, il est impossible de passer à côté d'une œuvre sans s'y attarder.

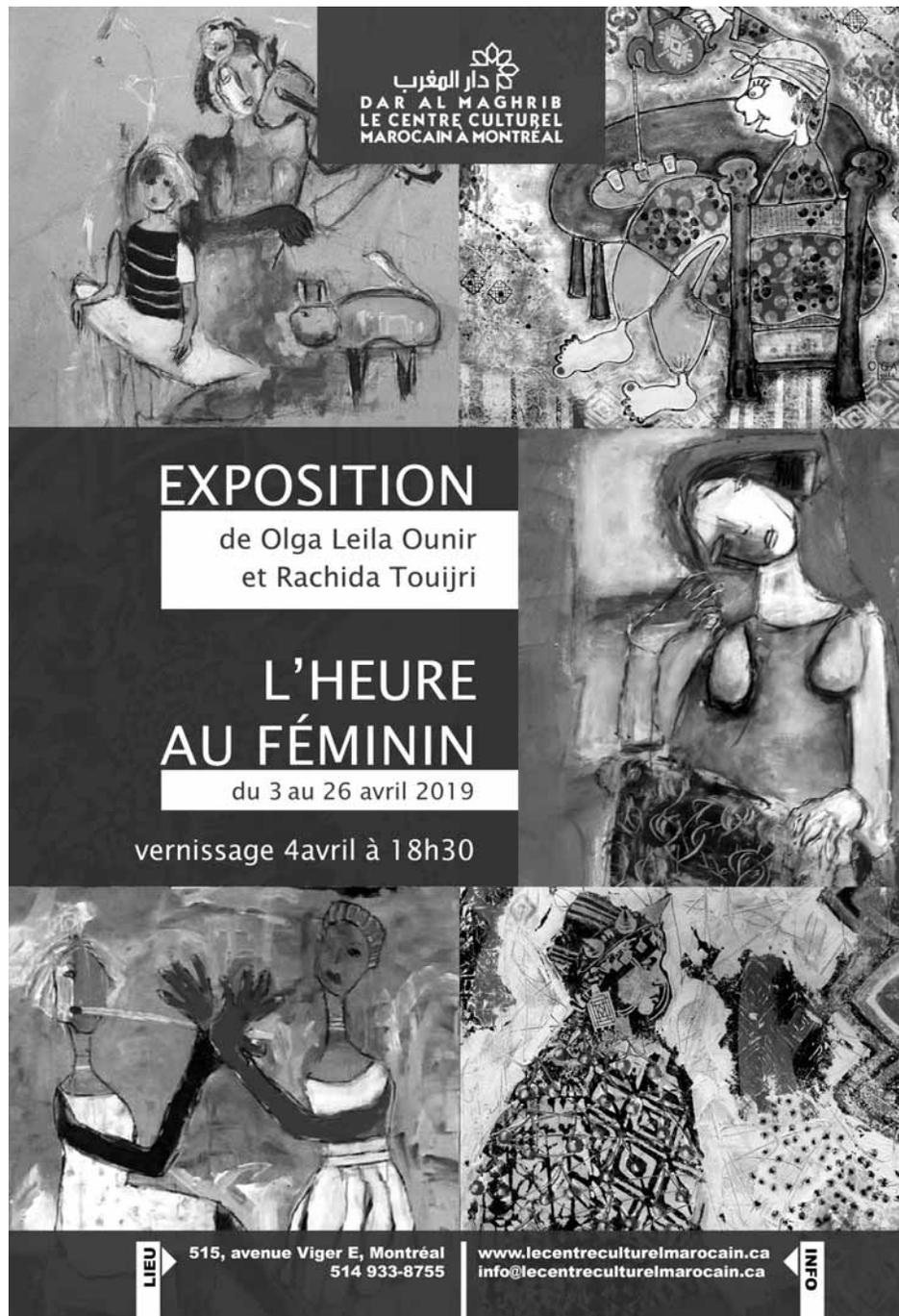
Ses sujets, les techniques, et les démentions choisies sont une signature.

Rachida Touijri n'est pas en reste. Au contraire, elle sillonne le monde à travers des expositions à l'internationale, avec sa consœur, pour susciter des ressentis placés au-delà de son ambition esthétique. Peintre autodidacte et ingénieure chimiste elle saura investir sa connaissance des minéraux et de la matière dans sa quête continue de nouvelles techniques dont elle détient le secret. Cette marocaine pétrie dans la tradition et dans un certain art de vivre marocain vient, lors de ce premier passage à Montréal, souligner l'importance des femmes dans la société marocaine contemporaine. Une autodidacte qui a su trouver l'équilibre parfait entre un esthétisme savamment pensé à travers sa longue pratique dont elle détient les secrets.

Deux artistes à suivre, à encourager et surtout à découvrir ou à redécouvrir car la créativité, la sensibilité, l'imagination et l'intelligence de leurs œuvres font que ce sont là les mots qui nous viennent à l'esprit lorsque nous parlons d'Olga Leila et de Rachida.

Il est à rappeler que dans le cadre de son programme d'expositions d'arts visuel de l'année 2019, le Centre Culturel Marocain Dar al Maghrib a déjà reçu dans ses locaux l'exposition de la canadienne, grandie au Maroc, Marie – Denise Duyon et celle de l'artiste peintre marocain M. Afif Bennani.

Source : Communiqué Dar Al Maghrib



EXPOSITION  
de Olga Leila Ounir  
et Rachida Touijri

L'HEURE  
AU FÉMININ  
du 3 au 26 avril 2019

vernissage 4avril à 18h30

515, avenue Viger E, Montréal  
514 933-8755

www.lecentreculturelmarocain.ca  
info@lecentreculturelmarocain.ca

## Redonner vie à des livres d'occasion

Bien qu'internet soit un moyen de communication extraordinaire qui a changé nos vies, je déplore la rareté des livres papiers. Il est révolu le temps où on croisait des voyageurs dans les trains ou les métros les livres à la main. Quand j'aperçois un passager pas loin de moi en pleine lecture, je jette toujours un regard furtif vers son livre pour repérer son titre. Si ce dernier me plaît, je cours l'acheter à la librairie. Désormais, les livres dématérialisés gagnent du terrain, les gens lisent de plus en plus leurs livres sur des tablettes ou des ordinateurs portables hermétiques à tout regard extérieur.

Jennifer et Luc Antoine

J'ai fait la connaissance de Jennifer à la

Banque où nous avons travaillé ensemble, et je savais sa passion pour les livres et la lecture. Elle m'avait parlé de son projet de créer un Café littéraire.

Jennifer Baumgartner et Jean-Luc Antoine Germé, se sont installés en Bretagne, à Nantes exactement ; une ville où pullulent beaucoup d'universités, et beaucoup d'étudiants. Les deux jeunes sont originaires de Paris où ils ont remarqué une abondance de livres d'occasion. On en trouve pleins partout dans des cartons.

Jennifer et Luc Antoine sèment les livres d'occasion partout, ils adaptent les thèmes des ouvrages à l'endroit où ils les déposent. Ils rêvent d'investir la gare et l'aéroport, dans une démarche volontariste, de rendre la littérature accessible partout, en perma-

nence. Il faut noter que les deux jeunes sont très écolos. D'ailleurs, s'ils ont choisi Nantes pour se poser, c'est pour des préoccupations locales liés au développement durable, au végétalisme et au vélo, « la nouvelle Copenhague », comme ils surnomment affectueusement la métropole.

### Un Café littéraire

Jennifer et Jean-Luc ont l'intention d'ouvrir un Café littéraire où les livres seront à disposition gratuitement, où il y aura des rencontres, et où les gens seront invités à pratiquer l'écriture et le dessin. Une envie qui pourrait se réaliser dans quelques mois, sous la tutelle de leur animal fétiche, le Hibou voyageur, symbole de connaissance.

Il faut noter que Jennifer et Jean-Luc, ont vécu quelques années à Montréal, ils vont sûrement exporter l'idée de la création d'un Café littéraire au Canada où ils ont beaucoup de contact.

J'avais promis à Jennifer, en tant qu'écrivain, d'animer une soirée de lecture, dans leur futur Café littéraire, et ils peuvent compter sur moi.

Par Mustapha Bouhaddar



# PRATIQUEZ LE SPORT DU TIR À LA CIBLE

Cours canadien de sécurité dans  
le maniement des armes à feu à  
autorisation restreinte - **CCSMAFAR**

Pour le tir récréatif ou pour les  
emplois qui exigent le port d'arme

**Coût : 85 \$**  
matériel inclus

Tél. : 514 252-3056  
Sans frais : 1 888 514-7847

[www.fqtir.qc.ca](http://www.fqtir.qc.ca)

Fédération ●●●  
Québécoise de Tir